

Représentation de l'aspect extérieur - DP5

Permet de montrer les modifications projetées en façade.

Document à fournir uniquement si la pièce DP4 n'est pas suffisante pour montrer la modification envisagée. Prenez une photographie de la construction

existante. Représentez sur cette photographie les modifications projetées. Vous pouvez réaliser un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation 3D.



***Les contenus textes et visuels sont extraits du site internet de l'Union Régionale des CAUE des Pays de la Loire.*